



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 10h30 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.11 du Code général des collectivités territoriales en fonction de l'urgence.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, Mme Catherine RIBAUVILLE, M. François BLANCHARD, M. Olivier CHERONT, Mme Isabelle PELLERIAUX, Mme Virginie LECOMPTE, Mme Nadège HOËL.

EXCUSEE : Mme Amandine LISSE.

ABSENTS : M. Sébastien DECAIX, M. Alexandre MAGHUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil en la personne de M. Olivier CHERONT.

I – APPROBATION DE LA PROCEDURE D'URGENCE

Délibération est prise pour classer la séance du conseil municipal de ce jour en procédure d'urgence.

II – AUTORISATION DE NON APPLICATION DES PENALITES POUR LE MARCHE CONSOLIDATION DE L'ÉGLISE

Délibération est prise pour la renonciation des pénalités concernant le marché de la consolidation de l'église.

III – DECISION MODIFICATIVE POUR LE REAMENAGEMENT DES MASSIFS

Décision modificative est prise pour prévoir au compte 212 un montant de 3500 euros.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS DE LA CAMVS POUR REAMENAGEMENT DES MASSIFS

Délibération est prise pour solliciter le fonds de concours de la CAMVS (dépôt d'un dossier pour le réaménagement des massifs)



V – DEMANDE D’AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS UNIQUE PROJET EOLIEN GIVRY HAVAY

Avis à la demande de permis unique projet éolien Givry Havay portant une interrogation sur le bruit et les ondes, bien que le village de Vieux-Reng ne se situe pas dans l’axe des vents dominants.

♦ ♦ ♦

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.